

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

FEVRIER 2010

INFO
PRATIQUES
www.kerfourn.fr

Le mot du Maire

Chers concitoyens

Dame nature nous a fait souffrir avec la difficile période neigeuse de janvier. Nos moyens limités ne nous permettent pas d'offrir l'obligation de résultat que nous fixent certaines personnes. Aussi les remerciements sincères nous aident à accepter les récriminations virulentes. L'équipe municipale profite de cet édito pour remercier à la hauteur de leur implication les réservistes de la sécurité civile qui ont œuvré plusieurs jours pour faciliter la circulation automobile sur les voies communales. Nous remercions aussi les agriculteurs que nous avons sollicités pour dégager les routes au moment opportun. Tous ont répondu favorablement et même immédiatement. Nous avons été très impressionné de voir les tracteurs sur les routes quelques minutes après notre demande téléphonique. La solidarité n'est pas un vain mot sur notre territoire.

La réunion du conseil municipal du 11 février 2010 a donné son accord sur le nouveau règlement du lotissement de la cité du stade. Ce règlement datait de 1980 et avait été modifié 7 fois après des démarches individuelles fastidieuses. L'objectif était de supprimer toutes les clauses devenues obsolètes, de remettre toutes les parcelles des co-lotis à égalité de traitement, de libérer les projets des propriétaires tout en respectant le règlement national d'urbanisme, d'éviter les refus de la D.D.T.M. (direction départementale des territoires et de la mer nouvelle appellation de l'ancienne DDE), de délivrer des permis de construire avec des matériaux actuels. La majorité légale des co-lotis a accepté après concertation de valider ce nouveau règlement. Ce document a été élaboré avec les services de l'état pour être exécutoire fin février après le contrôle de légalité de la préfecture.

Nous avons consacré le mois de janvier et début février à compléter les projets énumérés le 3 janvier : l'effacement de la rue du puits, les travaux dans l'église, les toilettes publiques. Nous sommes confronté à la difficulté de gérer le décalage des cofinancements (fin février pour l'état et fin septembre pour le conseil général) et de constater l'imperfection du travail effectué en septembre sans la connaissance des résultats financiers de l'année 2009. La réception des devis va nous obliger à faire des choix pour financer l'investissement 2010 avec notre autofinancement. La dette de la commune est au 1 janvier sur le budget principal (hors lotissement, boulangerie et assainissement) de 931 000 €. Vous comprendrez la nécessité de ne pas faire appel à l'emprunt pendant quelques années pour réduire notre endettement source de frais financiers.

L'extension du zonage d'assainissement collectif sur les parcelles longeant la rue des Prés est maintenant effective. Le cabinet SICAA de Locminé et les services de l'état ont suivi notre demande de valider notre document d'urbanisme sans faire d'étude complémentaire et d'enquête publique nouvelle. Le bon sens et l'intérêt collectif réel de cette modification l'ont emporté.

La partie suivante reproduit l'analyse des comptes administratifs 2009 présentée au conseil municipal du 11 février 2010.

Boulangerie

Les dépenses de fonctionnement sont 2821,66 €, les recettes de 10637,84 € (loyer et ordures ménagères)

Les dépenses d'investissement sont de 13524,99 € (capital de l'emprunt et fenêtre), les recettes de 2178,00 € (subvention de l'état)

Les résultats de fonctionnement sont donc de 7816,18 € plus un report bénéficiaire de 20254,23 €.

Le déficit d'investissement est 11346,99 € plus un report déficitaire de 2137,75 €.

Ce budget n'amène pas de commentaire. Les travaux importants de ravalement sont bloqués par la procédure du fisac et nous devons prévoir cette année la réparation des cheminées. Nous attendons avec impatience trois devis pour l'intégrer dans le budget primitif.

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi Fermé Fermé

Mardi 8h30 – 12h Fermé

Mercredi 8h30 – 12h 14h – 18h

Jeudi 8h30 – 12h 14h – 18h

Vendredi 8h30 – 12h Fermé

Samedi 8h30 – 12h 14h – 16h

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs journaux - Café Merlus (Lorient)

Lundi 7h30 – 14h 16h – 21h

Mardi Fermé Fermé

Mercredi 7h30 – 14h 16h – 21h

Jeudi 7h30 – 14h 16h – 21h

Vendredi 7h30 – 14h 16h – 1h

Samedi 8h – 14h 16h – 1h

Dimanche 9h – 14h 16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Lundi Fermé

Mardi Ecole 13h30 – 16h30

Mercredi 9h – 12h et 14h - 18h

Jeudi Fermé

Vendredi Ecole 10h – 12h

Samedi Fermé

Boulangerie

Lundi Fermé

Tous les jours

7h à 14h et 16h à 19h30

Dimanche 7h à 13h

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi 7h – 15h 16h30 – 20h

Mardi 7h – 15h 16h30 – 23h

Mercredi 7h – 15h Fermé

Jeudi 7h – 15h 16h30 – 23h

Vendredi 7h – 15h 16h30 – 23h

Samedi 8h – 15h 16h30 – 23h

Dimanche Fermé 16h30 – 23h

Sur réservation : Le Couscous

1^{er} et 3^{eme} samedi du mois,.

tous les 2^{eme} samedi du mois

choucroute

Déchetterie Gueltas

Téléphone : 02 97 51 51 64

Lundi et jeudi

10h - 12h et 14h – 18h

samedi 10h - 13h et 14h - 18h

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h30 à 8h45

Soir : 16h15 à 18h30

Lotissement

En fonctionnement le budget est équilibré par principe à 411562,43 € avec un stock initial (coût des travaux déduction faite des ventes et des subventions) au 1 janvier 2009 de 353601,13 € et un stock final au 31 décembre de 265482,56 € soit une réduction d'environ 90000 € résultat d'un encaissement de 146079,87 € de subvention. Nous limitons nos frais financiers à 7711,69 € au lieu de 20000 € programmés en début d'année avec un transfert de trésorerie du budget principal de 200000 €. Les marges de manœuvre 2009 ont été utilisées pour financer le lotissement.

Les dépenses d'investissement sont de 369920,35 € (stock final plus convention bancaire), les recettes sont de 353601,13 € (stock initial). L'idéal serait de financer nos dépenses 2010 avec les ventes de terrains car nous ne pouvons plus espérer l'encaissement de subvention aussi importante.

Le déficit de l'exercice 2009 est de 16319,22 € plus un report déficitaire de 108486,91 €. Pour information le déficit était de 91558,06 € en 2008 et de 16928,85 € en 2007.

Budget principal

Les dépenses de fonctionnement se situent à 491253,93 €, les recettes à 639109,34 €.

Les charges à caractère général sont de 198357,47 € soit une progression de 5,31 %, les charges de personnel à 136484,23 € avec un erreur d'imputation de chapitre de l'indemnité des élus de 10035 € soit une progression réelle de 2,11 %.

Les autres charges courantes sont de 66366,84 € plus 10035 € plus 7009,3 € (subventions aux associations (OGEC et Familles Rurales) non versées avant le 15 décembre date limite d'imputation sur l'exercice 2009, ces sommes seront affectées sur l'exercice 2010). La baisse est donc réellement de 23 %.

Les charges financières de 39393,05 € ont augmenté de 5000 € soit 14,5 %

Avec les écritures d'ordres (50506,36 € : cession d'actifs des terrains et plus value sur les ventes), le total des dépenses a quand même progressé de 7,85 %.

Les recettes de fonctionnement ont heureusement progressé de 9,2%.

Les contribution directes passent de 163350 € à 175974€. Cette augmentation s'explique pour un tiers à la hausse des taux en 2009, un tiers suite à l'augmentation des bases des valeurs locatives (+.2,5%) et le reste suite à l'arrivée de nouveaux contribuables sur la commune après l'exonération des deux premières années. Ceci nous permet de compenser la baisse de la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui subira une nouvelle chute de 30 % en 2010 suite à la diminution significative et constante du marché immobilier départemental.

Les aides de l'état et du département passent de 180778,87 € en 2008 à 186317,49 € en 2009 directement liées à la hausse de la population kerfournoise.

Les recettes d'investissement sont de 639143,1 € avec un emprunt de 280000 € nécessaire pendant le 1^{er} trimestre 2009 pour payer les travaux du lotissement et de la mairie. Nous avons perçu 65 % des subventions prévues ce qui est un bon chiffre et utilisé le plan de relance du gouvernement pour avancer d'une année la récupération de la TVA sur les investissements. L'autofinancement de 83780,96 € et la vente de terrains communaux pour 50506,36 € complètent l'importance des recettes.

Les charges d'investissements sont de 353767,7 € avec 272017,16 € de dépenses d'équipement dont 220405,25 pour la rénovation et l'extension de la mairie. Pour information, nous avons payé notre premier pass-foncier en décembre.

Le résultats en fonctionnement est de 147855,41 € plus 45966,23 € reporté de 2008 à 2009 soit un total de 193821,64 €. En investissement le résultat est de 285375,4 plus un report bénéficiaire de 2008 de 18874,1 € soit un total de 304249,5 €. Une somme de 200000 € a été utilisé pour limiter les coûts financiers du lotissement.

Assainissement

Les dépenses de fonctionnement sont de 18862,46 €, les recettes de 22452,66 €. Par contre les dépenses d'investissement sont de 41972,43 € et les recettes de 10964,44 €.

Le résultat de l'exercice est de 3590,2 € en fonctionnement avec un report excédentaire de 19258,32 € soit un total de 22848,52 € mais le déficit d'investissement se creuse de 56370,48 € à 87378,47 €.

Nous avons du potentiel en recette à percevoir avec une subvention du conseil général de 6860 E, avec la récupération de la TVA et la PRE (participation au raccordement à l'égout) du lotissement Koarheg mais le remboursement des emprunts de 18032,62 € cette année n'est pas couvert par les ventes de 15036,83 €. Cette situation va durer au moins jusqu'au solde d'une partie des emprunts en 2013 avec l'étude sur eaux parasites, la limite théorique de réception d'eaux usées de la lagune et donc sa nécessaire augmentation de capacité, le curage des boues à prévoir dans les années à venir. Prenons ce problème à bras le corps en effectuant une prospective financière.

Pour information le cumul des résultats et des reports était de -8239,47 € en 2007 +24298,76 € en 2008 +123320,73 en 2009. Ces chiffres montrent une bonne orientation et nous permettent seulement d'éviter de faire appel à l'emprunt cette année pour les investissements que nous avons présenté aux Kerfournois mais sans faciliter l'autofinancement des futurs projets.

Informations générales

Naissances

Wendy Gitton, 19 rue de l'argoat, née le 7 janvier 2010

Evan Georgen, la Villeneuve, né le 20 janvier 2010

MEKESKEUSSAVEUDIR????

Le village que nous allons traduire ce mois-ci est « Penvern », (nous avons déjà rencontré la première syllabe quand nous avons traduit penhouët, mais aussi pembual), pen signifie tête et vern (que l'on trouve également dans gohvern), se traduit par marais et aussi par aulne (l'aulne est un arbre qui pousse sur les sols humides dont l'espèce la plus courante est le verne). Penvern serait donc « tête de l'aulne »!.

Kenavo!

Les adhérentes du CLUB DE GYM ont partagé la GALETTE DES ROIS dans la bonne humeur.



**Le club rappelle que les cours ouverts à tous et à toutes ont lieu :
SALLE POLYVALENTE le JEUDI soir de 20 h 15 à 21 h 15
Les personnes intéressées peuvent toujours s'inscrire. Bienvenue à tous !!!!!**

Ce mois-ci à la médiathèque

Le mercredi après midi de 14h00 à 18h00 ce mois-ci (février) venez découvrir les jeux sur informatique gratuitement.

l'Union Fédérale des Consommateurs - UFC Que Choisir Antenne de Pontivy

6 quai du Plessis, 56300 Pontivy ; courriel : morbihan-pontivy@ufc-quechoisir.org ; permanences à la mairie de Pontivy tous les vendredis, de 9h30 à 11h30, le deuxième mercredi du mois de 14h30 à 16h30, le quatrième lundi de 9h30 à 11h30;

Permanences téléphoniques au 02.97.25.00.33 tous les mercredis, sauf le premier du mois, de 14h30 à 16h30.

La crêperie l'hirondelle

Couscous les 1^{er} et 3^{eme} samedi de chaque mois et **nouveauté** tous les 2^{eme} samedi du mois choucroute

Elections 14 et 21 mars 2010

Arrêté portant modification de l'arrête fixant l'implantation des bureaux de vote. Pour les élections du 14 et 21 mars pour la commune de Kerfourn.

Bureau de vote : nouvelle salle de la mairie.

Chenilles processionnaires

La FEMODEC (Fédération Morbihannaise de Défense contre les Ennemis des Cultures) organise une lutte contre les chenilles processionnaires du chêne. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie jusqu'au 5 mars 2010. Bulletins d'inscription en mairie. Contact : 02.97.38. 36. 03 courriel : mairie.kerfourn@orange.fr

Club de l'âge d'or:

Les adhérents du club de l'âge d'or se sont réunis, le samedi 16 janvier pour le traditionnel repas suivi de la galette des rois.

Il est navrant de constater que 15 personnes inscrites n'ont pas daigné aviser Martine ou un membre du bureau de leur absence.

Au cours de cette manifestation s'est tenue l'assemblée générale. Le bilan 2009 s'avère positif.

Il a également été procédé à l'élection du 1/3 sortant.

La composition du bureau reste inchangé:

Président: Jean Paul Le Sant - Vice-présidents: Francis Guillory , Denise Le Guilloux - Trésorier: Jean Pierre Clément - Trésorière- adjointe: Annie Le Dorze - Secrétaire: Geneviève Jéhanno - secrétaire- adjoint: Henri Blanchard

Membres: Monique Kerguen - François Guillo - Marcel Chapel - François Capitaine - Jean Pierre Le Deist -

Programme de mars 2010:

3 mars: repas mensuel à 12 heures à la cantine

10 mars: Jeux de cartes et de société à la mairie, salle des associations à 14 heures 30 (porte à l'arrière du bâtiment).

30 mars: Loto ouvert à tous, à la cantine à 14 heures 30

Mais, surtout, n'oubliez pas: Le repas du 21 mars à 12 heures à la salle polyvalente où nous vous espérons très nombreux!

Parlez-en déjà autour de vous!

Pour les 20 et 21 mars, nous recherchons des bénévoles adhérents ou non adhérents, pour la préparation de la salle et du repas ainsi que pour le service.

Les volontaires peuvent, dès à présent, en parler à un membre du bureau ou téléphoner au : 02 97 38 37 54.

Merci!

Le prix du repas incluant l'eau en bouteilles et le café est fixé à 11 €. Le kir est offert.

Cuisine sauvage:

La façon de préparer la soupe aux orties vous a été décrite dans le bulletin d'octobre 2009.

Voici, maintenant, *une recette originale et bonne pour la santé*. Si certaines vitamines disparaissent à la cuisson, il reste les éléments minéraux et notamment: le fer, le magnésium, etc. qui en font un remède apprécié en cas de coup de barre passager.

La gelée d'ortie: « **les secrets de l'ortie par Bernard Bertrand** »- Édition de terran - collection le compagnon végétal

Remplir une casserole de 2 litres d'orties fraîches en les tassant bien. Couvrir d'eau puis faire une décoction concentrée. Exprimer complètement le jus à l'aide d'une étamine. Peser le jus récolté et ajouter le même poids de sucre (pectine naturelle ou algue). Faire recuire jusqu'à la prise. Mettre en petits pots.

Suggestion personnelle: Avant de mettre le sucre, prélever ½ litre de liquide, le laisser refroidir. Ne mettre que 1,500 kg de sucre pour 2 kg de jus. Laisser cuire 45 min., ajouter le liquide dans lequel vous avez fait dissoudre 4 g d'agar agar

La pollution intérieure

La pollution intérieure est la pollution à l'intérieur de l'habitat. L'intérieur des maisons, bureaux et salles de classe est parfois plus pollué que l'extérieur. Or, c'est dans des espaces clos que l'on passe la majorité de son temps.

La pollution intérieure provoque des fatigues, maux de tête, nausées, etc. Chaque jour, même en hiver, il est conseillé de renouveler l'air en ouvrant en grand les fenêtres pendant une dizaine de minutes.

Les polluants extérieurs rentrent dans la maison sous les semelles des chaussures. Aussi, retirer ses chaussures en rentrant est une bonne habitude à prendre.

Les responsables de la pollution intérieure:

Le tabac: la fumée de tabac pollue l'air intérieur. Elle contient 4000 substances parmi lesquelles figurent du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, des goudrons, du benzène, des métaux lourds...

Les appareils de chauffage: les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude défectueux peuvent émettre du monoxyde de carbone.

Les détergents: certains détergents dégagent du formaldéhyde (gaz irritant et cancérigène).

Les parquets vitrifiés, les sols stratifiés et panneaux de bois en aggloméré émettent du formaldéhyde.

Les tapis et moquettes: certains tapis neufs émettent des composés organiques volatils pendant quelques jours, voire quelques semaines. Ils peuvent dégager du formaldéhyde, de l'ammoniac ou des éthers de glycol.

Il faut savoir que les tapis et moquettes stockent facilement les particules polluantes, qu'ils relâchent plus tard. Les aspirer régulièrement et retirer ses chaussures en rentrant dans la maison réduit cet inconvénient.

Voyage, voyage...

E
C
O
L
E

Voyage au Pyrénées



Les cycles 3 sont allés en classe de neige du 10 au 16 Janvier 2010. On a dormi dans un ancien hôtel appelé Pierres Blanches. On a fait du ski, de la luge et une sortie en raquettes. On a rencontré un guide et un éleveur.

J'ai aimé faire du ski. J'ai aimé faire de la luge. J'ai aimé la boum. (Manon)

Je me suis éclaté à faire du ski. (Paul)

Certains avaient hâte de rentrer et d'autres auraient bien prolongé leur séjour. Nous sommes partis avec l'école de « Cavivants » (Camors) et Moustoir-Remungol.

Les élèves de cycle 3.

L'école d'autrefois...



La mamie de Célia fait une démonstration d'écriture avec la plume.

Les grands-parents sont venus nous expliquer comment c'était l'école à leur époque.

Il y avait plein de choses différentes. Il n'y avait qu'une seule ampoule pour la classe. Pour le chauffage, c'était un poêle. Ils n'allaient pas à la piscine. Les garçons allaient en récréation tandis que les filles faisaient le ménage. Ils allaient à l'école en

sabots avec un bout de pain. Le soir, pour enlever les chaussettes, les mamans mettaient de l'eau car il y avait du sang. Le soir et le matin ils mettaient les vaches dans le champ. Les choses n'étaient pas accrochées au mur de la classe. A la récréation l'après-midi, quand il faisait froid, ils avaient un chocolat chaud.

Les enfants de cycle 2 CP-CE1

Changement de président d'OGEC.



Après avoir œuvré pendant 5 années en tant que président de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, Michel Marivain a passé le relais à Béatrice Guégan. A la fin de l'assemblée générale, nous avons profité pour le remercier de cette prise de responsabilité. Il ne quitte cependant pas l'association puisqu'il secondera Béatrice dans sa fonction en tant que vice président.

Anne Le Bobinnec

N
O
T
R
E

D
A
M
E

SYNDICAT MIXTE DE LA SARRE A L'EVEL . SYNTHÈSE DES PREMIERS RESULTATS ISSUS DU VOLET 1 - BREIZH BOCAGE

Les acteurs en présence

Le Syndicat Mixte de la Sarre à l'Evel ; Structure porteuse du contrat de bassin versant sur l'Evel ;
Structure porteuse du dispositif Breizh Bocage sur l'Evel

Ses missions

Mettre en oeuvre les préconisations du SAGE Blavet pour aller vers une restauration de la qualité de l'eau des cours d'eau du bassin versant de l'Evel.

Les partenaires financiers du dispositif Breizh Bocage: FEADER, Conseil Général du Morbihan, Conseil Régional de Bzh et Agence de l'Eau.

Pourquoi restaurer le bocage

Restauration de la qualité de l'eau

L'Evel et le Tarun = masses d'eau déclassées sur de nombreux paramètres Phosphore ; Pesticides ; Nitrates

Bocage = barrière à l'érosion

Bocage = protection des zones tampons

Restauration de la qualité des paysages

Des paysages aujourd'hui très ouverts

Recréation de haies brise vent

Recréation de microclimat parcellaire

Réflexion à mener sur la potentialité d'une filière bois énergie Bois

Energie neutre/climat

Énergie facilement disponible et locale

Rôle « social » du Bocage

Le dispositif Breizh Bocage

Un dispositif Régional ; Un dispositif en 3 Volets distincts

Un financement calé: 40% FEADER, 20% CG 56, 20% CR ou AELB + 20% SMSE

Objectifs : Création et reconstitution du maillage bocager (haies, talus)

Dans le cadre d'opérations collectives

Pour réduire les transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles et pour intérêts « secondaires », de fourniture de biomasse, préservation de la biodiversité et restauration des paysages

Le territoire concerné par l'action portée par le SMSE

Territoire d'action du Syndicat Mixte de la Sarre à l'Evel (SMSE)

Bassin versant de l'Evel élargi aux communes du canton de Baud + Noyal-Pontivy + St

Thuriau ; Exclusion de Crédin et Gueltas Opération menée par le GBO (bassin versant de l'Oust)

15 communes pour environ 48.000 ha

Volet 1 : étude territoriale en 3 Phases

1. Caractérisation globale du territoire

2. État des lieux et dynamique bocagère

3. Besoins d'amélioration et priorisation des secteurs d'intervention

Volet 2 : diagnostic action sur une zone prioritaire définie au volet 1

1. État des lieux détaillé et bilan de la dynamique du maillage bocager

2. Projet « souhaitable » = le programme d'amélioration du maillage bocager

3. Projet « acquis » = le programme de travaux validé par les acteurs locaux

Volet 3 : Travaux

Création Haies (mini 50 m par unité), Bosquets (< 1 ha), Talus

Neufs : du débroussaillage, au travail du sol, plantations, protection, entretien sur 3 ans

Sur maillage existant : Travaux à vocation

hydraulique : déplacement d'entrées de champ, fermeture de brèches, création de zones tampon

Sylvicole : marquage, taille de formation de haies < 20 ans

Regarnis de haies : plants, travaux, entretien sur 3 ans

Mise en oeuvre du volet sur 15 communes du territoire d'action du SMSE

Mettre en évidence les zones prioritaires de restauration du bocage

À partir de critères pertinents et permanents

Réseau hydrographique, Pentures, Zones humides, Occupation du sol, Densité du bocage actuel

Les premiers résultats

Un territoire présentant des risques de transferts importants des polluants comme les pesticides vers les cours d'eau pour différentes raisons :

En général, des terres en avec des pentes > 5% ; une occupation du sol marquée par une forte proportion de « cultures à risque » : Céréales/Maïs, légumes et peu de prairies et une faible densité bocagère.

La suite

Rendu final de l'étude volet fin Mai 2010.

Lancement des volets 2 de façon progressive sur les 15 communes en fonction du zonage des priorités établi dans le volet 1.

4 à 5 communes par an qui seront engagées dans les volets 2 puis 3 de Breizh Bocage.

Lancement des premiers volets 2 en Septembre 2010, puis tous les ans à l'automne.

LES CONDUITES ADDICTIVES EN MORBIHAN, quelques repères

(Préfecture du Morbihan - DDASS du Morbihan)

De manière générale, la consommation de produits psychoactifs chez les Bretons est supérieure à la moyenne nationale.

La Bretagne est la région française la plus consommatrice de tabac

- En France, on note une **diminution des fumeurs adultes**. Ils étaient 34.5% en 1999 et 30.4% en 2003. Le nombre de personnes souhaitant arrêter de fumer a également fortement augmenté. La consommation de tabac fait l'objet d'une **féminisation**.
- On constate que 47% des jeunes bretons de 17-18 ans consomment du tabac quotidiennement, contre 40% en France en 2000-2001.
- L'expérimentation est précoce: 12.8 ans pour les garçons ; 13.1 ans pour les filles.
- La mortalité prématurée par cancer du poumon est en augmentation dans le Morbihan, alors qu'elle est stabilisée dans le reste de la France pour les hommes.

L'alcoolisation des bretons reste supérieure à la moyenne nationale

- Globalement la consommation d'alcool a été réduite de moitié en France depuis 1960, en particulier la consommation de vin, de même que l'usage régulier ou quotidien.
- Il s'agit d'une consommation masculine (deux fois plus d'hommes consommateurs quotidiens que de femmes), qui augmente très fortement avec l'âge (maximum entre 65 et 75 ans)
- Chez les jeunes français de 17-18 ans l'usage régulier d'alcool est en augmentation, très orientée vers une consommation massive de fin de semaine.
- Un patient hospitalisé sur quatre en Bretagne en 2000 a une consommation d'alcool à risque. Il s'agit d'un homme dans trois cas sur quatre.
- La région Bretagne est la 5ème région française pour l'usage régulier d'alcool chez les 17-18 ans.
- Mais c'est surtout en matière d'ivresse régulière que la Bretagne se distingue: c'est la 1^{ère} région française, les ivresses alcooliques sont 2.4 fois plus fréquentes que dans le reste du pays.
- L'accident de la route est la première cause de mortalité chez les jeunes en Bretagne.

Repères: les définitions de l'OMS

L'unité alcool : un verre standard, 10 grammes d'alcool pur

Les recommandations : maximum 3 unités d'alcool par jour pour les hommes et 2 par jour pour les femmes, une journée au moins sans alcool par semaine, un maximum de 4 unités en une seule occasion

L'expérimentation : au moins un usage au cours de toute la vie

L'usage régulier : 10 usages ou plus dans les 30 derniers jours

L'ivresse régulière : ivresse en moyenne une fois par mois dans les 12 derniers mois

Comment agir?



MES DECHETS : Des conseils pour mieux utiliser

En utilisant mieux les produits, nos équipements, nos objets... nous pouvons réduire le volume de notre poubelle.

Au quotidien des gestes simples peuvent faire la différence.

Voici quelques idées...

Inscrivez « stop pub » sur votre boîte aux lettres

Vous manifestez ainsi votre souhait de ne plus recevoir de documents publicitaires et vous évitez de jeter une quantité de déchets d'environ 35 kg par famille et par an, soit environ 15 kg par personne.

Privilégiez les piles rechargeables plutôt que les piles jetables

Cela fera autant de produits dangereux qui ne seront pas jetés !

N'imprimez que ce qui est indispensable

Et pensez à utiliser le verso des feuilles, au bureau comme à la maison.

Buvez l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille

Cela permettra d'économiser jusqu'à 240 000 tonnes de plastique par an. C'est aussi 10kg de déchets en moins par an et par personne.

En savoir plus : www.ecologie.gouv.fr

Surveillez les dates de péremption

Nous jetons trop de produits périmés. D'après la dernière étude MODECOM, nos poubelles contiennent 7 kilos de produits alimentaires non consommés, encore emballés, par habitant et par an.

Respectez les doses

Inutile de surdoser vos produits ménagers et d'hygiène (gel douche, shampoings...). On trouve aujourd'hui beaucoup de produits concentrés. Il faut donc changer ses habitudes et diminuer les quantités comme l'indique le mode d'emploi. C'est notamment le cas des lessives, nettoyeurs pour le sol, mais aussi des shampoings.

Entretenez et réparez

Pourquoi ne pas réparer vos appareils électroménagers plutôt que d'en racheter ?

Entre 16 et 20 kg d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateurs, téléphones, ordinateurs, etc.), c'est ce que jette en moyenne chaque habitant en une année.

Bien des objets pourraient être rénovés plutôt que de finir à la poubelle. Il suffit parfois de changer un joint...

Bénéfices : des déchets en moins et vous favorisez les emplois de proximité comme les retoucheurs, les cordonniers, les réparateurs de vélo...

Que faire de ses petits appareils électroménagers ?

Sèche-cheveux, téléphone portable, grille-pain, robot électroménagers vieux magnétophone, perceuse... font partie aussi des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE). Tous se recyclent et peuvent être considérés comme des sources de Matières Premières Secondaires (MPS), c'est-à-dire des matières premières issues du recyclage. Même de ces petits appareils, on peut tirer jusqu'à 70% de réutilisable, comme le fer ou le plastique, mais seulement s'ils sont déposés dans **un point de collecte agréé** ! Alors n'hésitez pas à les rapporter en magasin plutôt que de les stocker chez vous où ils sont inutiles ou de les jeter à la poubelle. N'oubliez pas que les magasins contribuent au recyclage des objets usagers grâce à une éco-participation, et qu'ils sont obligés de reprendre ce matériel pour tout achat d'un matériel neuf. Vous pouvez aussi les apporter dans une déchetterie.